

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE LA GESTION
DES ACTIVITÉS DU CENTRE CULTUREL LA BARBACANE**

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2022 - 75

DOMAINE : Convention de résidence

OBJET : Convention de résidence pour la création du spectacle « Mélodie intérieure » entre la Compagnie Germ36, et le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane

Le Président du Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 23 juin 2014 portant délégation du Comité Syndical au Président, et notamment l'alinéa n° 10,

Vu la proposition faite par **la Compagnie GERM36**, sise 27 rue Rachais 69007 Lyon - représentée par Céline Guérin, en qualité de Présidente, qui dispose du droit de représentation du spectacle « Mélodie intérieure »,

DÉCIDE

Article premier

DE PASSER une convention de résidence avec la Compagnie GERM36, représentée par Céline Guérin agissant en qualité de présidente, afin de fixer, suivant les conditions définies dans la convention, les termes d'accueil en résidence de la compagnie pour la création du spectacle :

MÉLODIE INTÉRIEURE

**Répétitions et ateliers du 14 au 17 Novembre 2022
4 représentations du spectacle le vendredi 18 Novembre 2022
Au collège François Rabelais de Beynes (78)**

Article 2

DIT que le Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane s'engage à prendre en charge une participation aux frais liés à cette résidence et à verser à la **compagnie Germ36**, la somme de **2 000 € nets de taxes (deux mille euros nets de taxes)** - « TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des Impôts »

Article 3

Mme La directrice du Centre Culturel la Barbacane et M Le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

*Acte rendu exécutoire par :
Transmission en Préfecture et publication le 2
décembre 2022*

Beynes, le 29 novembre 2022
Le Président
Yves REVEL

